

ECHOS du CONSEIL MUNICIPAL de MOLLANS-sur-OUVEZE

du 28 juin 2010

par les Elus de « Mollans Autrement »

Préalablement, par écrit, les élus « Mollans Autrement » ont demandé la communication au Conseil des dossiers contentieux en cours, qui n'ont toujours pas été produits malgré plusieurs demandes verbales en séance.

Nota : les commentaires des rédacteurs sont en italique.

RENCONTRE AVEC LA POSTE

Selon Madame Marilyne Vialle, représentant la POSTE, le bureau de poste de Mollans connaît une baisse importante d'activité, à l'image de son activité sur le plan national.

Le bureau de poste de Mollans est donc appelé à disparaître.

Selon l'interlocutrice du Conseil, la solution la plus appropriée pour la commune serait la création d'une « Agence Postale Communale ».

Une convention bipartite établissant les droits et obligations de chacune des parties pourrait être signée pour une durée de 9 ans, reconductible une fois.

Cette agence assurerait les prestations courantes telles que : affranchissement, courrier, services financiers et prestations associés à ces services, ainsi que la vente de cartes téléphoniques.

Dans ce cadre, la commune devrait fournir le local, en assurer financièrement les frais de fonctionnement, recruter un agent (selon un statut à préciser) pour exercer les missions de la Poste et en assurer la permanence.

En contrepartie la Poste s'engage à verser à la commune pendant la durée de la convention (18 ans au maximum) une indemnité compensatrice forfaitaire mensuelle correspondant à une durée hebdomadaire de travail de 15 heures.

Une décision favorable ou défavorable devra être prise par le Conseil avant le 31.12.2010.

Pour Monsieur le Maire les locaux actuels de la poste pourraient être partiellement récupérés pour la mairie.

Nos élus ont fait observer qu'il s'agit d'un désengagement du service public de la Poste qui se fonde sur un motif économique, mais dont la réalité n'est nullement démontrée en dépit des chiffres produits ; la poste paraît bien éloignée de l'intérêt proprement dit de ses « usagers ».

C'est un transfert de charges nouvelles sur la commune, un surcoût financier certain, QUE LA COMMUNE DEVRA ASSUMER, car il est peu probable que l'indemnité prévue suffise. De nombreuses questions pratiques n'ont pas été clairement réglées. Que se passe-t-il par exemple en cas d'absence temporaire de l'agent postal ? Que serait réellement l'aide de la poste (en réalité du bureau de Buis les Baronnies) ? La coordination « Agence communal –Poste » paraît bien délicate pour être mise en œuvre.

Moins de SIX MOIS POUR PALLIER LE DESENGAGEMENT du SERVICE PUBLIC DE LA POSTE, c'est bien court !!!

EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Le Garage Pascal demande l'extension de l'éclairage public entre la résidence Saint-Louis et son établissement au niveau des pompes à essence.

Un devis a été demandé à l'entreprise d'éclairage public SPIE englobant également le parking de l'Ecole et l'accès au Stade. Coût : environ 25 291€

Le Conseil avant de se prononcer attend l'accord de la DDE et souhaite connaître le montant de l'aide financière de la SDED et souhaiterait connaître le coût pour l'installation d'un éclairage public fonctionnant à l'énergie solaire.

VALIDATION des NOUVEAU TARIFS EAU et ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle les obligations règlementaires (Arrêté du 6 août 2007) et présente le nouveau barème. Il précise, à titre d'exemple, que pour un budget type de 120 m³ annuels, la part fixe ne doit pas excéder 40% du total de la facture. La part fixe sera de 65 € et le barème comportera quatre tranches pour l'eau. De même, la part fixe de l'assainissement sera de 48 € et le barème comportera 4 tranches similaires.

TAXE DE SEJOUR

Pour les personnes qui n'ont pas encore acquitté leur taxe de séjour, le délai limite (concernant les taxes restant à recouvrer pour 2008 et 2009) est arrêté au 31 août 2010.

CONVENTION ATESAT

La Commune dispose d'une assistance technique des services de l'Etat pour la gestion de la voirie. Le Conseil donne son accord pour la reconduction de la convention dont le coût est de 422,55€ pour 2010.

QUESTIONS DIVERSES

- Tarif de fermeture des compteurs d'eau : 150 € ; même montant que pour la réouverture d'un compteur.
- Deux heures en plus pour l'entretien de la Médiathèque.
- Redevance pour une emprise de terrasse sur le domaine public : à raison de 8 € par m², elle est fixée à 300 € par an pour la terrasse concernée.
- Une association Buxoise souhaiterait occuper la salle « Groupama » de l'ancienne gare. Le Conseil estime qu'une rénovation préalable du bâtiment est nécessaire et qu'il conviendrait de la réserver en priorité pour les associations de la commune.
- Station d'épuration : une étude complémentaire des sols est nécessaire. Le Conseil donne son accord.
- Extension de la Cantine scolaire : deux propositions sont présentées pour l'étude de sol préalable à la construction. La société ARMASUD est retenue ; coût 1 435 € TTC.